

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 juin 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 20 juin 2013

Publié le 28 juin 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 11

SCRUTIN : POUR : 80

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

#### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	Mme Elizabeth REVEL	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Françoise TENENBAUM	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mme Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	Mme Geneviève BILLAUT
M. François-André ALLAERT	M. Mohammed IZIMER	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	M. Michel BACHELARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Lê-Chinh AVENA	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Didier MARTIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Jean DUBUET
M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL	M. Patrick ORSOLA
M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER	Mme Michèle CHALLAUX
M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT	Mme Françoise VANNIER-PETIT.
M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA	
M. Christophe BERTHIER		

#### *Membres absents :*

M. Gilbert MENUT	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Patrick CHAPUIS	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Louise BORSATO	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Gaston FOUCHERES	M. Jean-Claude DOUHAI T pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
Mme Claude DARCIAUX	M. Jean-Pierre SOUMIER pouvoir à M. Pierre PETITJEAN
M. Rémi DELATTE	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. Alain LINGER
	Mme Françoise EHRE pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.

---

**OBJET : QUESTIONS DIVERSES****Déclaration d'intention : pôle métropolitain GRAND DIJON - GRAND BESANCON**

L'alliance des agglomérations renforce sur le plan national la compétitivité des territoires dans un contexte concurrentiel à échelle européenne. Compte tenu de l'environnement favorable créé par l'aire métropolitaine Rhin-Rhône grâce à la volonté politique de coopération entre DIJON et BESANCON, il est proposé que les deux capitales régionales s'engagent dans une dynamique de rapprochement autour d'intérêts et d'enjeux partagés.

Cette démarche s'inscrit d'ores et déjà dans une dynamique métropolitaine qu'ont su bâtir DIJON et BESANCON. En témoignent les nombreuses démarches de coopération notamment dans les domaines suivants :

- les réflexions et travaux accomplis ou en cours concernant l'enseignement supérieur avec le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Bourgogne - Franche-Comté, constitué sous la forme d'une Fondation de Coopérations Scientifiques, qui propose de renforcer la coopération autour de la recherche, la formation et le développement de politiques transversales ;
- la création en juin 2010 du Poytechnicum Bourgogne - Franche-Comté qui regroupe les formations d'ingénieurs et de management des deux Universités ainsi que les Universités de technologies, Écoles et Instituts spécialisés. Cette structure s'attache à faire émerger, impulser et fédérer des projets de développement entre ses membres à destination des étudiants, et à favoriser les transferts de savoirs et d'expériences en vue de renforcer l'attractivité et la compétitivité des établissements et des territoires ;
- le travail de partenariat en cours avec le groupement d'intérêt économique PHARMIMAGE concernant le projet de recherche Imappi ; ce projet a pour but de développer un prototype d'appareil d'imagerie médicale ;
- la Société d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) Grand Est associant aux cotés du PRES Bourgogne - Franche-Comté, l'Université de Lorraine, l'Université technologique de Troyes, CNRS et INSERM. Cette société est chargée d'assurer l'interface entre les laboratoires publics et les entreprises ; sa mission est de traduire les découvertes et compétences de la recherche publique en applications concrètes et répondre aux besoins des entreprises ;
- le pôle de compétitivité inter régional Vitagora consacré aux sciences du goût et à la nutrition ; ainsi que le travail de collaboration en cours entre les différents pôles de compétitivité des deux régions ;
- le rapprochement des deux Centres Universitaires Hospitaliers ;
- les travaux de coopération entre le Jardin des Sciences et le Muséum de BESANCON sur des projets culturels et scientifiques revus pour être complémentaires et non redondants, l'organisation de colloques communs avec le PRES et le partenariat sur l'observation de la biodiversité urbaine.

En outre, dans le cadre du réseau métropolitain Rhin-Rhône aujourd'hui dissout, les deux villes et agglomérations ont déjà travaillé de concert dans la conduite de différentes actions.

Enfin, lors du salon du Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) en mars dernier, les deux Maires-Présidents ont confirmé leur intérêt d'unir les deux capitales pour promouvoir un développement de rang métropolitain.

S'inscrire sur la carte des métropoles d'importance, s'ouvrir à la mise en relation de compétences et de savoirs pour être plus compétitif et attractif, donner davantage de lisibilité à nos territoires, peser dans le champ des négociations tant pour les dossiers régionaux qu'européens, fondent le rapprochement des deux agglomérations.

Dès lors, considérant la dissolution de l'association Métropole Rhin-Rhône lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2012, les liens de coopération actuels qu'ont su tisser les 2 capitales régionales dans les domaines précités, la connexion essentielle établie par la branche Est de la LGV Rhin-Rhône, la volonté politique de coopérer, il est proposé un rapprochement des agglomérations de DIJON et BESANCON afin de renforcer à l'échelle européenne la cohérence du système urbain inter-régional composé aujourd'hui d'une forte densité de flux et de relations économiques, résidentiels et scientifiques.

A l'échelle d'un territoire regroupant près de 400 000 habitants, ce rapprochement permettra de positionner le GRAND BESANÇON et le GRAND DIJON sur des enjeux visant à conserver et développer les fonctions métropolitaines supérieures (recherche, enseignement supérieur, promotion internationale et développement économique).

Dans la continuité des coopérations historiques, les réunions techniques et politiques courant 2012 et 2013 ont conforté plusieurs thématiques de travail sur lesquels le pôle métropolitain en création pourra s'appuyer :

- stratégie de promotion économique à l'international en se basant sur l'expérience du MIPIM et en développant d'autres démarches de prospections communes ;
- optimisation de la mobilité ferroviaire incluant la grande accessibilité ferroviaire et l'amélioration de l'axe BESANÇON - DIJON (desserte, cadencement...) en s'appuyant sur une réflexion partenariale et des échanges en inter-AOT ;
- cellule d'appui au montage de projets européens et au lobbying européen en lien avec Bourgogne Franche-Comté Europe (BFCE) dans une logique d'optimisation du dispositif existant.
- stratégie concertée d'enseignement supérieur et de recherche : définition de positions communes auprès de la gouvernance du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) ; mesures facilitant les mobilités et les activités multi-sites des enseignants-chercheurs et chercheurs ; positions partagées sur les cartes de formation, coordination d'un dialogue avec les acteurs du monde économique et de la recherche ;
- coopération renforcée avec des pôles d'excellence économiques (le pôle Vitagora, le Pôle des microtechniques et le pôle Véhicule du futur) ;
- stratégie concertée de déplacements interurbains incluant un volet expérimental : analyse de la faisabilité d'un pass transport destiné aux étudiants et aux enseignants-chercheurs ;
- santé : état des lieux dans le domaine hospitalier, recherche de synergies et d'approches mutualisées, prises de positions communes auprès des Agences régionales de santé (ARS).

Dès que la réforme en cours sur la modernisation de l'action publique et de simplification de l'organisation des collectivités territoriales sera achevée, les modalités administrative et juridique pourront être examinées afin de donner corps à cette volonté de coopération ; néanmoins, les deux agglomérations vont poursuivre leur réflexion afin d'affiner les axes de coopération à développer et structurer.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **de prendre** acte de la volonté du GRAND BESANÇON et du GRAND DIJON de réfléchir à une coopération qui se concrétisera dans les termes juridiques qui seront définis dans la future loi de décentralisation ;
- **de poursuivre** les réflexions et études nécessaires à la concrétisation de cette coopération ;
- **d'adopter** cette déclaration d'intention.